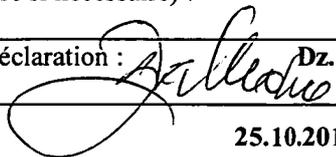


ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE
– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'Office a déjà communiqué une notification de refus provisoire total ou partiel et, toutes les procédures devant l'Office étant achevées, la protection est à présent accordée pour une partie ou la totalité des produits ou services. (Pour confirmer un refus total, veuillez utiliser le formulaire type n° 6.)

I. Office qui envoie la déclaration : OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE Téléphone 371 67099605 7/70, Citadeles iela Télécopie 371 67099650 LV 1010, Rīga LETTONIE
II. Numéro de l'enregistrement international : 1 073 138
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Obshchestvo s ogranichennoy otvetstvennostyu "VISTA" stroenie 1, dom 3A, oulitsa 1-ya Frunzenskaya RU-119146 Moscow (Russian Federation).
IV. <input type="checkbox"/> Protection pour tous les produits et/ou services (Cocher cette case si une notification de refus provisoire a précédemment été communiquée mais que, finalement, la protection est accordée pour <u>tous</u> les produits ou services.) Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et/ou <u>tous</u> les services demandés (règle 18ter.2)ii)). <input checked="" type="checkbox"/> Protection pour une partie seulement des produits et/ou services : classe 29 -Poisson et mets à base de poisson, y compris poisson conservé; conserves de poisson; poisson; sardines; harengs; thon; saumon; filets de poissons; tous les produits précités étant produit par les entreprises de Lettonie. classe 35- Promotion des ventes de produits et services pour le compte de tiers, y compris ventes intermédiaires; organisation d'activités d'achat et de vente; agences d'import-export; vente aux enchères; services d'approvisionnement pour des tiers (achat de produits et de services pour d'autres entreprises); services de vente en gros et au détail; promotion des ventes pour des tiers. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2) ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire) :
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :  Dz. Medne
VI. Date : 25.10.2013 